

NOTE D'INFORMATION

FCP CAPITAL OBLIGATIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX


IKHLAS METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26052 en date du 03/04/2026.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCE CAPITAL GESTION**, sise à **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca**, représentée par **Monsieur Ahmed ALAMI HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCE CAPITAL GESTION
63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Tél.: +212 5 20 36 43 00
Fax : 05 22 47 06 86

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP CAPITAL OBLIGATIONS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038366**
- Date et référence de l'agrément : **03/02/2026, GP26011**
- Date de création : **03/05/2019**
- Siège social : **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** dirhams
- Société de gestion : **BMCE CAPITAL GESTION**
- Etablissement dépositaire : **BANK OF AFRICA, sis à 140, Avenue Hassan II – Tour BMCE 4ème étage, Casablanca, représenté par Mme Badia BELALIA et M. Ali FASSI FIHRI**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE Capital Gestion	Conseillers en investissement	05 20 36 43 00

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **M. Mohamed HDID**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations « MLT ».
- Sensibilité min : 1,1
- Sensibilité max : 10
- Indice de référence : MBI Global (Calculé par BMCE Capital).
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est de mettre à la disposition du promoteur du fonds un outil de placement offrant une perspective de rentabilité supérieure à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.

Le fonds vise à délivrer, sur l'horizon de placement recommandé, une performance supérieure à celle de son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d'OPCVM « Obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en Bons du Trésor sur le marché obligataire marocain.

Aussi, les créances représentatives des opérations de pension ont exclusivement comme sous-jacent des titres émis par l'Etat Marocain.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, qui porteront exclusivement sur les titres de créance émis par l'Etat en devises étrangères, et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP Capital Obligations est constitué des :

- Titres de créance émis ou garantis par l'Etat ;
- Titres de créance émis par l'Etat en devises étrangères.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension. Seuls les titres de créance émis par l'Etat sont admis en collatéral de pensions reçues et livrées.

- Durée de placement recommandée : Supérieure à 2 ans.
- Souscripteurs concernés : Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **30/08/2019.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat de parts sont affichées dans les locaux de la société de gestion et diffusées sur son site internet le premier jour ouvré suivant leur détermination.**
Elles sont également publiées, une fois par semaine, dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de BMCE Capital Gestion au plus tard à 11 h 30min le jour de calcul de la valeur liquidative. Passé ce délai, les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite du coupon couru.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription sont nulles.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont nulles.
- Frais de gestion :
 - Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM, gérés par BMCE Capital Gestion, détenues en portefeuille. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.
Ces frais couvrent les charges suivantes :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Commission AMMC	0,025% HT
(2) Commission dépositaire	0,0075% HT
(3) Honoraires du Commissaire aux comptes	18.000 DH HT
(4) Maroclear (commission de gestion du compte émission) – annuel	3.600 DH HT
(5) Maroclear (Droit d'admission) – trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur
(6) Frais de publication	Selon les tarifs de publications
Prestations de la société de gestion	La rémunération de BMCE Capital Gestion comprend des frais fixes et des frais variables basés sur la surperformance, tel que prévu dans le mandat de gestion.